



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

**Groupe scolaire Jean Mermoz - Mise aux normes des cuisines et
rénovation des locaux - Avenants aux marchés de travaux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

DELIBERATION D98397

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 1998

Bâtiments

**Groupe scolaire Jean Mermoz - Mise aux normes des cuisines et
rénovation des locaux - Avenants aux marchés de travaux**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale et la commission d'appel d'offres,

Je vous rappelle que le groupe scolaire Jean Mermoz, fait l'objet d'une mise en conformité des cuisines et d'une rénovation des classes.

Cependant, différentes modifications mineures au programme préalablement établi, sont nécessaires. Il s'agit notamment :

- 1) - du remplacement de menuiseries aluminium par du PVC pour permettre la prise en compte de volets à l'étage,
- 2) - de modifications des réseaux électricité et chauffage du bâtiment central,
- 3) - de divers menus travaux de menuiseries, cloisons, revêtements de sols et murs qui se sont avérés nécessaires après démolition ou suite aux modifications du cloisonnement du 1er niveau.

Ces modifications entraînent obligatoirement l'établissement d'avenants conformément aux règles applicables aux marchés de travaux.

Ces avenants ont une incidence financière de l'ordre de + 3,19 % sur le montant global des travaux qui passe de 2 208 249,03 F HT à 2 278 621,10 F HT.

Le détail par lot des travaux supplémentaires et en moins est le suivant :

| Lots | Désignation | Entreprises | Marché initial H.T | Travaux + et - H.T | Nouveau Montant H.T | Total % |
|------|-------------------------|-------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------|
| 3 | Menuiseries extérieures | DELABALLE | 137 529,00 | - 3 499,60 | 134 029,40 | - 2,54 % |
| 4 | Cloisons | CIMEC | 110 929,50 | + 7 550,00 | 118 479,50 | + 6,8 % |
| 5 | Menuiseries, bois | AUDIS | 193 531,13 | + 11 018,70 | 204 549,83 | + 5,7 % |
| 6 | Carrelage | POTREAU | 110 545,60 | + 1 140,00 | 111 685,60 | + 1 % |
| 7 | Peinture, revêtement | DEBUCHERE | 174 001,72 | + 16 872,45 | 190 874,17 | + 9,7 % |
| 8 | Electricité | SNGC | 190 170,00 | + 22 469,70 | 212 639,70 | + 11,8 % |
| 9 | Chauffage | SNGC | 141 064,79 | + 14 820,82 | 155 885,61 | + 10,5 % |

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dits avenants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)